



ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél : (418) 522-1568
Fax : 522-7023
acefque@mediom.qc.ca

Me Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Québec ce 30 octobre 2009

Objet : demande de participation de l'ACEF de Québec à l'audience R-3709-2009

Chère Consoeur,

Suite à la décision procédurale D-2009-137 l'ACEF de Québec demande le statut d'intervenant à l'audience R-3709-2009 visant l'approbation du budget annuel de l'Agence de l'efficacité énergétique pour 2010-2011. Vous trouvez en annexe le budget prévisionnel, établi sur la base des 25 heures d'audience prévues par la Régie et d'une journée de séance de travail.

1- Intérêt et représentativité dans la présente cause :

L'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs spécialement mais non exclusivement ceux à faible et modeste revenu au niveau régional, provincial et canadien depuis plus de 40 ans. Elle intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. Elle s'est auparavant impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ (Fédération nationale des associations de consommateurs) sur les plans de développement d'H.Q. (à compter de 1990) et les demandes de hausses tarifaires d'H.Q. (depuis les années 70).

L'ACEF a participé au premier Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2008 / 2009-2010 (R-3671-2008) de même qu'elle est intervenue sur les PGEÉ dans le cadre des causes tarifaires d'HQD. L'ACEF a aussi participé aux séances de travail tenues par l'AEÉ à l'été 2009, qui portaient sur la répartition des dépenses de programme en efficacité énergétique de l'AEÉ.

L'ACEF a déjà participé à des consultations organisées par l'AEÉ à titre individuel (normes de construction résidentielle) ou en tant que membre de la CACQ (Coalition des Associations de Consommateurs du Québec) : consultation sur les programmes pour les MFR (ménages à faible revenu), consultations dans le cadre des Plans d'ensemble en efficacité énergétique.

a) Sujets d'intérêt et enjeux que l'ACEF de Québec entend débattre :

L'ACEF de Québec entend traiter des objectifs et cibles en efficacité énergétique, des indicateurs et tests de rentabilité, du budget de dépenses et des programmes proposés par l'AEÉ et aussi de la répartition des coûts des programmes.

Plus spécifiquement :

a) Nous voulons nous assurer que les moyens mis en place permettent raisonnablement et économiquement d'atteindre les objectifs et cibles visés, à court et moyen terme.

b) Nous analyserons les méthodes d'établissement et les résultats des tests de rentabilité afin de vérifier que les mesures proposées sont vraiment rentables pour la société québécoise et pour les clientèles résidentielles d'électricité et de gaz.

c) Nous analyserons de manière critique les propositions de l'AEÉ en matière de programmes et de budget, principalement pour le secteur résidentiel, le transport des personnes, les nouvelles technologies et la réglementation, et plus spécialement les interventions visant les MFR.

L'Agence propose (AEE-2 doc. 3, p. 15 à 20 et p. 22 à 24) notamment le retrait du programme Éconologis à compter du 1^{er} avril 2010 (avec un budget de 800 000\$ pour compléter les interventions amorcées antérieurement). Cela est d'autant plus étonnant qu'H.Q. dans son Plan stratégique 2009-2013 indiquait, en page 52, qu'elle maintiendrait son aide financière aux programmes offerts par l'AEÉ tels qu'Éconologis.

Nous en droit de se demander si l'AEÉ a consulté les distributeurs et les agents livreurs avant de prendre une telle décision. De plus l'AEÉ propose de remplacer Éconologis par un programme « Rénoclimat pour les ménages à faible revenu - volet privé » dont l'évaluation du projet pilote n'est pas encore finalisée et dont le budget initial en 2010-2011 (6,1 M\$) est inférieur au budget d'Éconologis en 2009-2010 (9,893 M\$), avec un nombre de ménages de beaucoup inférieur à ce que permettait de rejoindre Éconologis.

Avant de délester le réseau actuel d'agents livreurs dont la qualité d'intervention et l'approche personnalisée et adaptée est reconnue par l'AEÉ nous pensons que l'AEÉ doit mieux consulter les agents livreurs, les distributeurs et les clientèles visées et

assurer une continuité adéquate dans la livraison des programmes avec des moyens

suffisants avec des critères d'accès plus souples (les MFR qui ne paient pas directement leur facture de chauffage et qui n'habitent pas un édifice à logement dont au moins 50% des ménages sont à faible revenu seraient exclus de ce nouveau programme)

Du côté du transport les programmes proposés par l'AEÉ (AAE-2 doc. 6) nous apparaissent insuffisants pour contribuer de manière significative à l'atteinte des cibles visés pour 2015, notamment les programmes de redevances-remises lors de l'achat de véhicules légers neufs et lors de l'immatriculation font l'objet d'une étude par l'AEÉ dont les résultats seront connus en 2010, mais sans qu'il n'y ait d'engagement précis de l'AEÉ à aller dans ce sens.

Du côté du renforcement des normes de construction résidentielle, la date du changement effectif du Code de la construction (afin de se conformer à la norme Novoclimat) semble repousser à 2011 et plus, ce que nous considérons insatisfaisant alors que l'action 2 du PACC visait 2008 pour ce changement de règlements.

d) Nous jugerons du caractère juste et raisonnable des propositions en matière de répartition de coûts, entre les formes d'énergie mais aussi entre les clientèles, notamment pour les activités multisectorielles et le tronc commun (activités d'information et de formation...)

L'ACEF de Québec réserve ses droits pour pouvoir traiter de toute question touchant les droits et intérêts des clientèles résidentielles, notamment le suivi des décisions de la Régie.

b) Conclusions et recommandations recherchées par l'ACEF Québec :

- s'assurer que les dépenses en efficacité énergétiques sont justes et raisonnables et ne créent pas d'impact tarifaire négatif à court et long terme pour les clientèles résidentielles en scrutant notamment la rentabilité des mesures proposées;

- appuyer et recommander des programmes en efficacité énergétique qui répondent aux attentes et besoins (en terme d'accessibilité, d'abordabilité, de choix et de qualité) des clientèles résidentielles, et des automobilistes et voyageurs en transport en commun, et qui permettent de réaliser des économies significatives tout en allégeant le fardeau de la dépense énergétique des ménages, spécialement les MFR;

- viser une allocation juste et adéquate des coûts des programmes en efficacité énergétique entre les clientèles et entre les formes d'énergie, notamment pour les programmes multisectoriels et les dépenses du tronc commun;

- promouvoir véritablement le développement durable et équitable pour tous et toutes.

Les conclusions recherchées et recommandations seront précisées et présentées à la Régie après analyse du dossier et après que le CA de l'ACEF de Québec aura pris position sur les enjeux et recommandations finales à faire.

2) L'ACEF de Québec sera représentée dans la présente, par :

Denis Falardeau (avocat), denis-falardeau-acefque@mediom.qc.ca, et
Richard Dagenais (analyste), richarddagenais@ca.inter.net.

Richard Dagenais réalisera le travail d'analyse de la preuve fournie par l'AEÉ et rédigera la preuve de l'ACEF après consultation à l'interne, à partir des informations complémentaires disponibles sur Internet ou dans les bibliothèques scientifiques.

De plus l'ACEF de Québec a été approchée par Option Consommateurs pour collaborer à la réalisation d'une expertise conjointe relativement à l'évaluation et la conception des programmes de l'AEÉ, visant les MFR (Éconologis, Rénoclimat pour les ménages à faible revenu - volet privé). À prime abord nous appuyons la réalisation d'une telle étude, d'autre part, une fois que nous connaissons les termes de la collaboration avec OC, le CA de l'ACEF de Québec prendra la décision de collaborer ou non à cette démarche.

Nous informerons le plus tôt possible la Régie et l'AEÉ si nous décidons de collaborer à cette expertise et amenderons le cas échéant notre budget prévisionnel pour tenir compte de notre participation au financement de la dite expertise.

Espérant le tout conforme veuillez agréer, Chère Consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
ACEF de Québec

Cc courriel : Me Michèle Durocher, procureure de l'AEÉ
michele.durocher@aee.gouv.qc.ca